

Décret

Générale

modern

Décret n° 2021-016/PR/PM portant octroi d'indemnités et avantages aux responsables du comité technique chargé de la mise en place du registre national des personnes physiques.

n° 2021-016/PR/PM

Ministère
PREMIER MINISTRE

Date de publication
17 janvier 2021

Numéro JO
n° 2 du 31/01/2021

Date du numéro
31 janvier 2021

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°39/AN/19/8ème L du 21 janvier 2019 portant identification des personnes établissement d'un registre national

VULe Décret n°2019-064/PR/MI portant création, organisation et fonctionnement du comité national pour la mise en place du registre national des personnes physiques

VULe Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2019-096 du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2020-146/PR/MI portant modalités d'accès, d'Exploitation et de Communication du Registre National des Personnes Physiques

SUR Proposition du Premier Ministre.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est accordé au Président et au Vice-président du comité technique chargé de la mise en place du registre national des personnes physiques d'une indemnité mensuelle forfaitaire de 150 000 FD pour l'animation et la coordination des activités dudit comité.

Article 2

Il est accordé une indemnité mensuelle de 100.000 FDJ aux Présidents des commissions dudit projet.

Article 3

Le présent décret entre en vigueur dès sa signature.

Le Président de la République
Chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH